

# B1 Informations sur les États contractants B1

## AE ÉMIRATS ARABES UNIS AE

### Informations générales

Nom de l'office :	<a href="#">Centre international pour l'enregistrement des brevets</a> , Ministère de l'économie (Émirats arabes unis)
Siège et adresse postale :	P.O. Box 3625, Sheikh Khalifa Bin Saeed Street, Dubaï, Émirats arabes unis P.O. Box 901, <a href="#">Liwa Tower</a> , Abu Dhabi, Émirats arabes unis
Téléphone :	Dubaï: (971-4) 14 15 81, 14 15 60 Abu Dhabi: (971-2) 613 14 02
Télécopieur :	Dubaï: (971-4) 385 10 77, 358 13 13 Abu Dhabi: (971-2) 626 36 34
Courrier électronique :	<a href="mailto:icpr@economy.ae">icpr@economy.ae</a>
Internet :	<a href="http://www.economy.gov.ae">www.economy.gov.ae</a>
L'office accepte-t-il le dépôt de documents par des moyens de télécommunication (règle 92.4 du PCT) ?	Non
L'office accepterait-il que soit produite, en cas de perte ou de retard du courrier, la preuve qu'un document a été expédié lorsque l'expédition a été faite par une entreprise d'acheminement autre que l'administration postale (règle 82.1 du PCT) ?	Non
Office récepteur compétent pour les nationaux des Émirats arabes unis et les personnes qui y sont domiciliées :	Bureau international de l'OMPI (voir l'annexe C(IB))
Office désigné (ou élu) compétent si les Émirats arabes unis sont désignés (ou élus) :	<a href="#">Centre international pour l'enregistrement des brevets</a> , Ministère de l'économie (Émirats arabes unis) (voir la phase nationale)
Les Émirats arabes unis peuvent-ils être élus ?	Oui (liés par le chapitre II du PCT)
Types de protection disponibles par la voie PCT :	Brevets, modèles d'utilité, brevets d'addition
Dispositions de la législation des Émirats arabes unis relatives à la recherche de type international :	Néant

*[Suite sur la page suivante]*

**B1**                      **Informations sur les États contractants**                      **B1**  
**AE**                      **ÉMIRATS ARABES UNIS**                      **AE**

*[Suite]*

---

Protection provisoire à la suite de la publication internationale :                      Néant

---

**Informations utiles si les Émirats arabes unis sont désignés (ou élus)**

---

Délai dans lequel le nom et l'adresse de l'inventeur doivent être communiqués si les Émirats arabes unis sont désignés (ou élus):	Doivent figurer dans la requête. Si les renseignements se rapportant à l'inventeur n'ont pas été communiqués à l'expiration du délai applicable selon l'article 22 ou 39.1 du PCT, l'office invitera le déposant à faire le nécessaire dans un délai de trois mois à compter de la date de l'invitation.
---	--

---

Existe-t-il des dispositions particulières relatives au dépôt de micro-organismes et autre matériel biologique ?	Non
--	-----

---